



RAPPORT DE COMMISSION

PREAVIS INTERCOMMUNAL N° 22-2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Pour le financement de l'implantation et de l'exploitation
d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de
l'Ouest lausannois

Le 3 octobre 2017, les commissaires de Renens se sont réunis avec les commissaires des autres communes du district de l'Ouest lausannois à la grande salle de Chisaz à Crissier.

Mme Anne Merminod, Municipale des services sociaux de la Commune de St Sulpice nous accueille et nous présente Mme Rachèle Féret, Directrice, et Monsieur Lionel Girardin, Président de la Fondation Apollo.

Mme Féret et M. Girardin nous présentent la Fondation Apollo et nous parlent de ses buts et ses méthodes de travail. A savoir: aide à la population dans la recherche d'un logement et aide au maintien dans le logement en cas de difficultés entre locataire et gérant.

La Fondation travaille de plusieurs manières :

- 1) Les comptoirs du logement : Aide des personnes à constituer un dossier pour une gérance.
- 2) Reprise des baux au nom de la Fondation pour éviter une expulsion puis suivi des personnes pour les aider à s'en sortir et pouvoir reprendre le bail à leur nom.
- 3) Peut loger quelques personnes dans un de leurs propres appartements pour une durée maximum de une année avec un apport d'aide pour la réinsertion.

Le financement de CHF 430'000.- annuel permettra de venir en aide à environ 150 personnes/familles en même temps. En effet, l'aide étant ponctuelle au fur et à mesure des nouvelles demandes, d'autres qui ont été suivis un temps peuvent redevenir autonomes, soit par une reprise du bail à leur nom, ou par l'obtention d'un nouveau logement.

L'installation initiale de l'antenne de la fondation est devisée à CHF 110'000.-. Les locaux de la fondation seront certainement dans la région de la Gare de Renens pour en faciliter l'accès avec les transports publics.

Après cette présentation en plénière, les commissaires de chaque commune se rendent dans des locaux séparés. Les commissaires de Renens sont rejoints par Mmes Karine Clerc, Municipale, et Aurélie Debluë de l'office du logement ainsi que par M. Georges Chevallaz, Chef de service du service Enfance – Cohésion sociale de Renens.

La grande question que se posent plusieurs commissaires est : Est-ce que l'enveloppe est suffisante, vu le nombre de demandes de la population renanaise ?

Mme Debluë pense que dans un premier temps, le travail de la Fondation Apollo sera un complément non négligeable pour le service du logement, qui pourra s'occuper des autres cas non compris dans les missions d'Apollo.

Mme Clerc nous dit que l'enveloppe demandée est pour une première période d'essai de trois ans et peut être par la suite augmentée ou diminuée en fonction des demandes concrètes que la fondation recevra.

Le Président de la Commission informe les commissaires de la position de la Commission des Finances :

Ce préavis demande un financement pour l'implantation et l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo pour le district de l'Ouest lausannois.

La répartition des coûts de fonctionnement est basée sur le nombre d'habitants par commune. Renens ayant une population de 20'323 habitants, le montant des coûts de fonctionnement se monte à CHF 55'913.69.

A ceci s'ajoute un montant unique de CHF 10'217.65 pour l'installation de l'antenne au prorata du nombre d'habitants également.

Renens étant membre de l'ARASOL, une diminution de CHF 20'802.97 sera accordée, avec l'aide du Canton sur le total des coûts de fonctionnement.

Ainsi une augmentation des charges d'exploitation sera porté aux comptes pour l'année 2018 de CHF 70'132.- et de CHF 59'914.- pour l'année 2019.

- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.*

Après délibération, c'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions de ce préavis.

La Commission pose néanmoins un vœu. A savoir un suivi régulier par la Commission de Gestion de la situation des Renonais qui font appel à la Fondation Apollo afin de garantir que notre contribution soit suffisante et le cas échéant, proposer au Conseil de l'augmenter si besoin en est.